Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 37 (1929)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: 48e assemblée générale des délégués de la S.M.S.S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

teur doit spécifier si ladite réaction est influencée par une autre substance chimique qui a été mélangée à l'ypérite dans les engins de guerre.

Caractères du réactif. Le réactif et l'appareillage proposés devront être d'une fabrication aisée et pouvoir être l'objet d'une production industrielle, d'un prix accessible, en grande quantité. Des indications précises devront être données sur leur conservation, notamment sur la durée de celle-ci.

Sensibilité du réactif. La sensibilité du réactif sera un des éléments d'appréciation du concours. La concentration limite que le réactif devra déceler sera, dans l'air, de 0,07 mg. par litre.

II. Réglement du concours.

Le concours est doté par le Comité international de la Croix-Rouge d'un prix de fr. 10000 suisses qui sera attribué, suivant la valeur des travaux, en un ou plusieurs prix aux concurrents désignés par le jury.

Le concours sera ouvert le 1^{er} juillet 1929 et fermé le 31 décembre 1930.

Les chimistes qui voudront y prendre part devront expédier au Secrétariat de la Croix-Rouge internationale, à Genève, avant le 31 décembre 1930, leurs propositions sous la forme suivante:

Un pli comprendra:

a) sous l'enveloppe cachetée leur nom et leur adresse. Sur l'enveloppe sera inscrite une devise et une déclaration sur l'honneur que le réactif est bien le résultat des travaux personnels de l'auteur;

b) sous pli séparé, sur lequel sera répétée la devise, leur proposition détaillée. Les langues admises sont: le français, l'anglais, l'allemand et l'italien. Le 31 janvier 1931, le Comité international de la Croix-Rouge fera ouvrir les plis contenant les propositions et les fera traduire en français. Les propositions ne seront désignées que par la devise qu'elles portent et non par le nom des auteurs.

Au moment de la réunion du jury, celui-ci prendra connaissance des propositions originales et des traductions. Il les examinera sans connaître le nom des auteurs.

A la fin du concours, et quand le classement des propositions aura été fait, on ouvrira les enveloppes contenant le nom des auteurs et le résultat du concours sera proclamé.

Le réactif ou le dispositif primé qui porteront le nom de l'inventeur deviendront la propriété de la Croix-Rouge internationale.

* *

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Comité international de la Croix-Rouge, 1, promenade du Pin, Genève.

48^e assemblée générale des délégués de la S. M. S. S. (maintenant SSTSS).

Sous l'excellente et expéditive présidence de M. le capitaine D^r Raaflaub, président central, la Société suisse des troupes du service de santé, auxiliaire de

la Croix-Rouge suisse, a tenu ses assises les 18 et 19 mai à Rolle.

Toutes les sections, sauf trois, étaient représentées; celles de Glaris et de Vevey ont été désignées comme vérificatrices des comptes; celle d'Aarau fut chargée d'organiser la réunion de 1930.

La proposition de la section du Rheintal tendant à l'établissement de cartesmentions honorables pour services rendus est renvoyée au Comité central pour étude. La constitution d'un fonds inaliénable de fr. 6000 fut décidée, ainsi que la célébration du jubilé de la société en 1931.

Lausanne avait demandé la modification du nom de la société, tout au moins pour sa dénomination en langue française; elle portera dorénavant le titre de Société suisse des troupes du service de santé. Enfin, la question pendante depuis trop longtemps de la création d'un organe central, trouve une solution qui ne paraît — du reste — pas satisfaire toutes les sections. Les Romands ont leur journal Le soldat sanitaire romand, les Suisses allemands auront le leur aussi qui remplacera les bulletins publiés par les sections de Zurich et de Bâle. Encore fautil que la demande de subvention adressée

à la Croix-Rouge suisse, et dont la plus grande partie doit couvrir le déficit de l'organe central prévu, soit accordée.

Le major Vollenweider, adjoint du médecin en chef, fit ensuite une très intéressante conférence sur l'« activité en dehors du service et les relations de cette activité avec le service de santé de l'armée ». Cet exposé captivant, parce que documenté et clair, cherche à préciser les moyens les meilleurs pour permettre au soldat sanitaire de compléter son éducation professionnelle en dehors du temps de service et pose un grand nombre de directives qui, si elles sont suivies et appliquées par les membres de la SSTSS, ne manqueront pas de leur permettre de se perfectionner comme infirmiers.

La Croix-Rouge avait délégué le lieut.col. de Marval à cette réunion à laquelle
assistaient aussi plusieurs membres d'honneur, entr'autres MM. Maurice Dunant,
de Pourtalès, lieut.-col. Perrier, le préfet
de Rolle, qui prirent la parole au banquet clôturant dignement cette importante
assemblée.

Sozialhygienischer Kurs des Zweigvereins Bern-Mittelland des Roten Kreuzes.

Unter dem Protektorate der Schweizerischen hygienischen Arbeitsgemeinschaft veranstaltete am 7. Juni letzthin der tätige Zweigverein Bern-Wittelland im Großratssaal in Bern einen Vortragszyklus, der eine breite Deffentlichkeit mit den dringlichsten nationalen Problemen vertraut machen sollte. Leider war der Besuch kein sehr zahlreicher; andere Beranstaltungen, und zudem die Unmöglichkeit sür viele, einen ganzen Arbeitstag frei zu machen, mag der Grund dazu gewesen seine Nach kurzer Begrüßung durch den Präsidenten des Zweigvereins, Herrn Oberstforpskommandant Wildbolz, anerkannte der bernische Sa

nitätsdirektor, Dr. Mouttet, die Bestrebungen der Veranstalter in jeder Hinsicht. In der Bekanntmachung der Mittel im Kampse gegen alle die Volksseuchen sieht der Staat eine wirksame Hilfe für seine ihm zugeteilte Aufgabe, die Gesundheit der Bevölkerung zu bessern und damit das Glück der Gesantheit zu sichern. Dr. Carrière, der Direktor des Sidg. Gesundheitsamtes, dankte der Organisatorin sür das unternommene Werk, besonders auch der hygienischen Arbeitsgemeinschaft, die die Kräfte aller, die sich um Volkshygiene kümmern, zusammenfassen will.

Oberstforpskommandant Wildbolz gab